









Guide formulaire interactif :



1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )

 Conseils pour **l'envoi du formulaire** ( ou ) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;

Informations générales :

Conformément au rapport de crédit : Le candidat à une qualification de vol aux instruments avion IR(A) réduite devra satisfaire à la totalité des prérequis énoncés dans le présent formulaire en vue de bénéficier d'une formation pratique telle que prévue au FCL.615 (a) (2), réduite du règlement (UE) n°1178/2011.


Le candidat devra néanmoins remplir l'intégralité des autres prérequis mentionnés sur le formulaire de candidature à l'examen pratique de la qualification de vol aux instruments IR(A) (resp. IR(H)) (Cf. Lien internet : [Ici](#))

Ce dossier complet devra être remis complet à l'ATO proposant la formation pratique IR(A) réduite au candidat. Ce dossier (avec l'ensemble des pièces à fournir) constitue un prérequis à l'entrée en formation pratique de la qualification de vol aux instruments IR(A) (resp. IR(H)) réduite. La réduction de formation sera proposée par l'ATO en question. Le présent dossier devra être joint au dossier d'examen.

Pièces à fournir :


- Copie/Scan du brevet militaire de pilote d'avions/hélicoptère (Selon votre demande) 2^{ème} degré de l'armée de l'air ou de l'aéronautique navale.
OU
- Copie/Scan du brevet militaire de pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre (**option avion/hélicoptère selon votre demande**).
OU
- Copie/Scan du brevet militaire d'observateur pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre ALAT (**option avion/hélicoptère selon votre demande**).
OU
- Copie/Scan du brevet des pages du bulletin officiel des armées faisant apparaître la décision d'attribution d'un de ces brevets.
- Copie/Scan du brevet d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).
- Une copie de la carte VSV avion (resp. Hélicoptère) en état de validité ou périmée depuis moins de 7 ans à la date de la demande.
- Copie de la licence Part FCL avec une QT.
- Certificat de langue anglaise conformément aux exigences du FCL.055.
- Certificat de réussite à l'examen théorique prévu au FCL.615(b) (certificat ATPL théorique ou IR théorique).

Le certificat théorique peut être maintenu en état de validité (conformément au FCL.025(c) et du FCL.625(d)) via une carte VSV obtenue dans les trois ans après l'obtention de l'examen théorique et entretenue avec une périodicité maximale de sept ans.

-  Dans ce cas, les copies des cartes VSV avion (resp. Hélicoptère) ou une attestation de l'autorité militaire devra permettre de vérifier les validités précédemment mentionnées.

Envoi du dossier :

- **Pour les licences de pilotes privés**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives (courrier ou mail) au bureau des licences (DSAC-IR) le plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))
- **Pour les licences de pilotes professionnels**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par mail à l'adresse électronique suivante : dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr

 Dans le cadre de la délivrance de la QC/QT couplée à la délivrance d'une licence professionnelle, le dossier doit exclusivement être envoyé à Paris-Farman à l'adresse électronique indiquée ci-dessus.

Informations sur le navigant :

1/3. Information sur le candidat :					
Nom de naissance ¹	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M		Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse		Commune		Code postal	
Téléphone(s)		Courriel			
N° licence :		Pays de résidence			
Nombres d'heures de vol sur : <input type="checkbox"/> Avion <input type="checkbox"/> Hélicoptère			En tant que PIC		

2/3. Expérience minimum requise :	
Sur avion :	
- Au moins 200 heures de vol aux instruments en tant que pilote aux commandes (PF) à titre militaire : <input type="checkbox"/> Oui. - Au moins 50 heures de vol en campagne en tant que PIC dans des avions, des TMG, des hélicoptères ou des dirigeables, dont au moins 10 sur avion : <input type="checkbox"/> Oui.	
Sur hélicoptère :	
- Au moins 200 heures de vol aux instruments en tant que pilote aux commandes (PF) d'un hélicoptère à titre militaire dont 20h maximum peuvent avoir été effectuées sur simulateur : <input type="checkbox"/> Oui. - Au moins 50 heures de vol en campagne en tant que PIC dans des avions, des TMG, des hélicoptères ou des dirigeables, dont au moins 10 sur hélicoptère : <input type="checkbox"/> Oui.	

Cachet de l'autorité militaire :

3/3. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)			
Nom et prénom du responsable pédagogique de l'ATO de l'armée ou son délégué			
N° ATO			
Atteste des informations renseignées par le candidat (Section 1/3), de la détention du titre militaire requis et l'expérience minimum (Section 2/3) indiquées dans « Information navigant''			
Fait à		Signature (Cachet)	
Le			

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester l'expérience minimum requise.